

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente, donné par le soussigné, Éric Beaulieu, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, avis que les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui sera tenue le 10 février 2026 à 19 :30, au 221, rue Centrale, Saint-Stanislas-de-Kostka, statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets de la demande :

Autoriser la demande DM 2026-002 pour :

Que la marge latérale gauche soit de 1.16 m et que le total des marges latérales soit de 3.57 m. Le règlement de zonage no 143-2002 art. 35.3, en vigueur lors de l'agrandissement indique que la marge minimale est de 1.5 m. La grille de zone indique que le total des marges latérales est de 5 m minimum.

Cette demande est localisée comme suit :

No. Civique: Lot 5 123 746 donnant sur le 67 rue Brosseau, Saint-Stanislas-de-Kostka

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme article 145.6, les personnes ou organismes intéressés pourront présenter leurs observations lors de la séance ou encore, par écrit, concernant cette demande de dérogation. Les commentaires concernant cette demande de dérogation mineure doivent être acheminés par courriel à l'adresse [inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca](mailto:inspecteur@st-stanislas-de-kostka.ca), par la poste ou déposés dans la boîte à droite de l'entrée principale située au 221, rue Centrale.

Fait et donné à Saint-Stanislas-de-Kostka, ce (21 janvier 2026)



Éric Beaulieu

Ditrecteur général et secrétaire tréso...



**SAINT-STANISLAS-  
DE-KOSTKA**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS-DE-KOSTKA  
AVIS PUBLIC – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

\*\*\*\*\*

Certificat de publication

Je, soussigné, **ÉRIC BEAULIEU**, Directeur général et greffier trésorier de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 21 janvier 2026, en affichant une copie au Centre municipal de Saint-Stanislas-de-Kostka et sur le site internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce (21 janvier 2026).

  
X  
\_\_\_\_\_  
Éric Beaulieu  
Ditrecteur général et secrétaire tréso...